

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi dix avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

**Etaient présents :** Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Élisabeth LAURENÇOT Dominique JANIN : Adjoints ; Jean-Michel BRIÉ, Christophe CHAGNEUX, Françoise CLERC, Nicole DARMIGNY, Laëtitia DE CARVALHO, Gérard GACHET, Magali LEGOUHY-FABRE, Rémi RUINET et Sylvie THIBERT.

**Absents excusés :** Gérard BOURDIER pouvoir à Elisabeth LAURENÇOT  
Laëtitia POTIER pouvoir à Dominique JANIN

**Convocation adressée le :** 04.04.2015

**Secrétaire de séance :** Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Didier VOYE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 17 mars 2015, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir annuler deux rapports concernant d'une part la fermeture d'un poste d'adjoint administratif et d'autre part l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe. Ces deux annulations résultent d'une nouvelle approche pour un recrutement plus élargi, permettant de mettre en place un contrat occasionnel regroupant ces deux qualifications. Le maire propose de créer un rapport supplémentaire, pour un contrat occasionnel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la suppression des rapports d'ouverture et de fermeture d'un poste d'adjoint administratif et l'ajout d'un rapport supplémentaire pour la création d'un contrat occasionnel.

### **16/2015: Examen et vote du compte administratif 2014 : Commune**

Le compte administratif se présente comme suit :

#### **Compte administratif principal**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Excédents</b>
Résultats reportés		364 531.66	+ 364 531.66
Opérations de l'exercice	767 988.71	1 121 074.98	+ 353 086.27
<b>Totaux</b>	<b>767 988.71</b>	<b>1 485 606.64</b>	<b>+ 717 617.93</b>

<b>Investissements</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Déficits</b>
Résultats reportés	126 113.30		- 126 113.30
Opérations de l'exercice	414 496.89	411 740.96	- 2 755.93
<b>Totaux</b>	<b>540 610.19</b>	<b>411 740.96</b>	<b>- 128 869.23</b>

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014.

### **17/2015 : Affectations des résultats 2014 : Commune**

Le Maire propose d'affecter les résultats 2014, comme suit :

#### **Budget principal : (Commune)**

**Déficit d'Investissement D/001 :** -128 869.23€

**Compte 1068 :** Excédent de fonctionnement capitalisé : + 67 601.34 €

**Reste à réaliser :** Dépenses : 17 825.00€  
Recettes : 79 092.89€

**Solde disponible excédent de fonctionnement R/002 :** + 650 016.59€

.../...

## AFFECTATION DES RESULTATS

Excédent de fonctionnement 2014		+ 717 617 .93€
Déficit d'investissement D/001		- 128 869.23€
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>+ 61 267.89€</b>
RAR DEPENSES	- 17 825.00€	
RAR RECETTES	+ 79 092.89€	
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT (Solde + solde des RAR)		+ 67 601.34€
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>		
1) <b>Affectation au R/1068</b> couvertures au minimum du besoin de financement ci-dessus)		67 601.34€
2) <b>Report en fonctionnement au R/002</b> (du surplus non affecté au R/1068)		650 016.59€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter les résultats 2014.

### **18/2015 : Examen et vote du Compte de gestion 2014 : Commune**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2014, établi par le receveur-percepteur municipal, qui présente les mêmes résultats que le compte administratif, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le compte de gestion 2014, pour le budget principal de la commune.

### **19/2015 : Vote des 4 taxes**

Compte tenu de la baisse significative des bases d'imposition et du taux d'inflation Le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts de la commune, au-delà de 1.5%. Cette augmentation permettra à la commune, d'équilibrer et de maintenir en globalité les mêmes recettes que celles reçues en 2014.

Les taux et rendements attendus sont les suivants :

Taxes	Pour mémoire année 2014			Année 2015		
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
Taxe d'habitation	1 578 000.00	16.14	254 689.00	1 651 000.00	16.38	270 434.00
Taxe foncière sur le bâti	1 583 000.00	14.24	225 419.00	1 379 000.00	14.45	199 266.00
Taxe foncière sur le non bâti	67 400.00	42.92	28 928.00	66 800.00	43.56	29 098.00
Cotisation Foncière des Entreprises	295 800.00	14.16	41 885.00	365 400.00	14.37	52 508.00
<b>TOTAL</b>			<b>550 921.00</b>			<b>551 306.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, une actualisation des taux, selon le barème ci-dessus, sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la cotisation foncière des entreprises (ex-taxe professionnelle).

### **20/2015 Subventions attribuées par la commune**

Le maire propose d'attribuer des subventions, comme suit :

- au C.C.A.S. pour les bons de Noël et l'aide aux personnes en difficultés, la somme de 4 000.00 €.
- aux caisses des écoles élémentaire et maternelle, la somme de 2 044.00 €.
- à l'Union Nationale des Combattants, la somme de 110.00 €.
- au CPI pour permettre le remboursement de l'assurance trajet domicile-caserne, soit 700.00€
- au « Souvenir Français » pour l'entretien des tombes de nos soldats « morts pour la France », la somme de 100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer lesdites subventions

.../...

## **21/2015 Budget primitif 2015 : commune**

Sur proposition du maire, le budget principal se présente comme suit :

### ***Budget principal :***

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses	840 486.50	Excédents antérieurs reportés	<b>650 016.59</b>
Virement à la section d'investissement	151 767.54	Recettes	834 281.00
<b>TOTAL</b>	<b>992 254.04</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 484 297.59</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Déficit antérieur reporté	128 869.23	Compte 1068 excédent fonct. Capitalisé	<b>67 601.34</b>
Dépenses	279 900.00	Virement de la section de fonctionnement	151 767.54
Restes à Réaliser	17 825.00€	Recettes	109 881.46
		Produit de cession	18 251.00
		Reste à réaliser	79 092.89
<b>TOTAL</b>	<b>426 594.23</b>	<b>TOTAL</b>	<b>426 594.23</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget principal.

## **22/2015 Convention de servitude GRT-GAZ : canalisation gaz Val de Saône**

Vu la proposition de convention de servitude de passage de canalisation souterraine sur une propriété privée appartenant à la commune présentée par la société GRT-GAZ,

Vu le consentement au profit de cette société :

Considérant les termes de cette convention, à savoir :

- Les conditions décrites dans la convention de servitude de passage qui lui a été soumise.
- Une servitude de passage de canalisation souterraine sur les biens et droits immobiliers, propriété de la commune :
  - Section ZC : N°4, 50, 10, 1,3 5, 7.
  - Section ZH : N°55.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter l'indemnité globale forfaitaire et définitive s'élevant à 9 243.00 €
- d'approuver le contenu de cette dernière et de donner mandat à M. le Maire pour la ratifier au nom de la commune.

## **23 /2015 contrat occasionnel**

Le maire informe l'assemblée que les besoins du service justifient le recrutement occasionnel d'un agent dans le cadre de la mise en place de nouveaux projets.

Le maire propose au conseil municipal, de l'autoriser pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois exceptionnellement.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des activités exercées. Le profil des candidats retenus sera en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité, la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **24/2015 Bail ancienne sablière route d'Izeure**

Le Maire fait part que le bail de l'ancienne sablière située sur la route d'Izeure est arrivé à échéance au 31/12/2013. Afin de pouvoir encaisser le montant du loyer à hauteur de 120.00€ annuel pour l'année 2015 et 2016 il est nécessaire de prendre une délibération acceptant le montant de cette location qui reste inchangée.

Le locataire n'ayant plus aucune attache sur la commune, cette location pourra faire l'objet d'une demande de résiliation à compter du 31/10/2016 avec un préavis de 3 mois.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité, pour l'encaissement du loyer, d'un montant de 120.00€, pour les années 2015 et 2016.

.../...

**Questions diverses :**

M ; GACHET expose l'état d'avancement du projet de réception des amis allemands, les 4-5 et 6 septembre 2015. Il fait part du programme d'animation retenu pour ces 3 jours. Lors d'une réunion, il a convenu avec le comité de jumelage, chaque personne qui recevrait des invités participerait à la hauteur de 40.00 €, pour la durée du séjour et pour la totalité des activités.

Le maire enverra le programme du séjour à GAU-BICKELHEIM et demandera le nombre et la liste des participants.

Fin de séance : 21h45

Date prévue pour le prochain conseil : mardi 19 mai 2015